

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 25 MAI 2011**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mai 2011 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 20/05/2011.

**Etaient présents :** M. LINGLIN, GUI SOLAN, Mme BUGOT (adjoints), Mmes LANZA, ROPRAZ, MM. LABBADI, HOMOLA, MACCAFERRI, RICO, ROSA, ZIEGLER.

**Etait excusés :** Mme JOUVE (procuration à Mme BUGOT)  
M. ALLARD (procuration à M. LINGLIN)  
M. ALLENBACH  
M. BURDAIRON (procuration à M. ZIEGLER)  
M. MOINE (procuration à Mme LANZA)

**Etaient absents :** Mme AOUKILI-VUAILLET  
M. RENAUD

**Assistait à la séance :** -

**Secrétaire de séance :** Mme Annie LANZA

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 10/05/2011**

**2) Délibérations :**

2.1 *Préemption sur la parcelle C 2452 (anciennement cadastrée C 64 et C 65)*

2.2 *Décision modificative n°2*

**3) Divers**

\*\*\*\*\*

### **I - Approbation du compte-rendu du Conseil du 10/05/2011**

Le compte-rendu du 10/05/2011 est approuvé à l'unanimité.

### **II - Délibérations :**

**2.1°) *Préemption sur la parcelle C 2452 (anciennement cadastrée C 64 et C 65)***

Suite à la DIA réceptionnée le 4 avril 2011 concernant la parcelle C 2452 informant de la vente entre les consorts Limbo et les consorts Basilio, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préempter afin de créer une voirie de liaison entre la rue du Crêt de la neige et la rue des Prêles tel que précisé dans le PLU de Sergy (emplacement réservé n°34).

Les conseillers estiment qu'il faut rester cohérent avec le PLU sur lequel est inscrit cet emplacement réservé.

Monsieur le Maire informe que la commune a demandé l'avis des Domaines comme la réglementation l'impose. Or, l'avis de France Domaines est inférieur au prix de vente actuel.

En effet, le prix de vente inscrit sur la DIA est de 420 000 € alors que France Domaines évalue ce bien à 325 000 €

Il est donc proposé au conseil municipal de préempter sur la parcelle C 2452 pour un montant de 325 000 €

Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et une abstention (Rémo Maccaferri) :

- DECIDE de préempter sur la parcelle C 2452 (anciennement cadastré C 64 et C 65) pour un montant de 325 000 €

### 2.2\*) *Décision modificative n°2*

La Décision Modificative n°2 présentée a pour finalité de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2011.

Il est nécessaire d'abonder le compte le compte 2111 comme suit :

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313 (opé 56)	Provision Auberge	235 000 €	
2313 (opé 59)	Extension école 2 <sup>ème</sup> étage	100 000 €	
2111	Acquisition de terrain		335 000 €
<b>TOTAL</b>		335 000 €	335 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°2

## **III - DIVERS**

Monsieur LABBADI informe de plusieurs problèmes dans le quartier du château des Bains :

- le vagabondage de plusieurs chiens qui dérangent le voisinage
- des hauteurs de haies bien supérieures à la moyenne et particulièrement envahissantes qui gênent également le voisinage

Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera fait afin de régler ces problèmes.

Madame ROPRAZ souligne l'augmentation du trafic automobile sur Sergy (lié à l'augmentation du nombre d'habitants) et regrette l'absence d' « arrêt-dépose » à la station de tramway du CERN. Monsieur le Maire précise que c'est une volonté « suisse » de ne pas avoir de véhicules français parkés sur leur territoire.

Madame ROPRAZ rappelle les dégâts occasionnés au club house de l'association de tennis de Sergy : tags, déchets... Monsieur le Maire informe qu'il a porté plainte à la gendarmerie.

Madame ROPRAZ précise également la nécessité d'abattre un arbre sec à proximité.

### Intercommunalité :

Commission « Gestion et valorisation des déchets » : Monsieur MACCAFERRI rappelle que le dispositif de la « redevance incitative » démarrera en 2012 et informe que Monsieur CHANEL, Vice-Président de la CCPG en charge de la gestion des déchets, reste à la disposition des élus pour d'éventuelles informations complémentaires.

Une enquête sera également menée sur les foyers propriétaires d'un composteur.

L'association AGCR a prévu de passer une convention avec la CCPG pour le ramassage des encombrants dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement des personnes en situation difficile (chômage de longue durée...)

Enfin, il précise que certaines contraventions ont pu être dressées grâce à l'installation de caméras dans les déchèteries.

Monsieur le Maire rappelle que la CCPG rédige actuellement son agenda 21 (programme d'actions à développer afin de réduire les gaz à effets de serre notamment d'ici 2020).

A ce titre, madame LANZA pense que les rues de Sergy sont un peu trop éclairées et que les économies d'énergie passent également par la limitation de l'éclairage public (au-delà de minuit par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 7 juin <u>2011</u> à 20h30
--